



Coronavirus - situation actuelle et informations pour le Secteur des fruits et petites baies

31 mars, 2020

Perte de gain

Producteurs tenant un stand de marché

Les indépendants subissant une perte de gain en raison des mesures de la Confédération ont droit à une indemnité. Nous recommandons aux producteurs qui ne peuvent plus vendre leur marchandise sur les marchés suite à la fermeture de ces derniers de s'informer ici

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/eo-msv/grundlagen-und-gesetze/eo-corona.html> et de déposer des demandes.

Producteurs de plants et fournisseurs de la restauration

Selon l'OFAG, les indépendants qui ne sont pas touchés par les mesures du Conseil fédéral, mais dont le revenu baisse en raison de la baisse ou du manque de clients n'ont pas droit à l'indemnité.

L'UMS/La FUS recommande aux producteurs concernés d'enregistrer eux-mêmes la marchandise devant éventuellement être éliminées et de charger un service externe de réaliser un contrôle de plausibilité. Suisse Grêle élabore un formulaire pour ce faire que nous vous transmettrons dès que possible. Les associations continueront de s'engager pour que ces exploitations touchent également une indemnité, mais cela prendra probablement un certain temps. Cette revendication est actuellement présentée par de nombreuses branches.

Attention : Les associations ne promettent pas d'indemnité. Chaque exploitation doit décider elle-même si elle souhaite faire une auto-déclaration assortie d'un contrôle de plausibilité. Notons que les exploitations doivent pouvoir prouver autant que possible que les quantités en question n'ont pas pu être vendues à cause des mesures de la Confédération (p. ex. contrats de culture, confirmations des acheteurs, chiffres des années précédentes, etc.). En raison des incertitudes concernant une indemnité ultérieure, chaque exploitation doit décider elle-même dans quelle mesure elle souhaite continuer la production planifiée. La fédération ne donne pas de recommandation explicite à ce sujet.

Transferts sur le marché

Les plateformes figurant sur [la liste actualisée](#) sont disposées à prendre autant que possible en charge la marchandise ne pouvant plus être écoulee suite à la fermeture des restaurants.

Les produits de garde calibrés pour le secteur de la restauration ne trouvent plus non plus de débouché. Nous recommandons de rechercher des solutions avec les acheteurs pour pouvoir vendre ces calibres dans le commerce de détail. Ce dernier a indiqué qu'il était disposé à faire preuve de souplesse dans cette situation extraordinaire.

Problèmes de liquidités

En sachant que des crédits supplémentaires ne sont pas la solution idéale à long terme pour les exploitations, nous vous rappelons néanmoins la possibilité d'avoir recours aux crédits transitoires cautionnés par la Confédération qui sont aussi à la disposition des exploitations agricoles. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur <https://covid19.easygov.swiss/>.



Données supplémentaires nécessaires

Ces dernières semaines, les associations ont réalisé divers sondages sur les besoins en main-d'œuvre ou les transferts de quantités. Des démarches décisives ont pu être lancées auprès des autorités grâce à ces données. La FUS et l'UMS effectueront prochainement un autre sondage auprès des exploitations, sondage qui devra être actualisé régulièrement. Nous avons besoin de votre collaboration et vous remercions de vos retours d'information.